



AAPPMA de l'EHE: Bulletin n° 1

ENTENTE DU HAUT ELLÉ

La gaule Faouëtaise - La gaule Plouraisienne

Décembre 2004

ENFIN LE BULLETIN

Nous vous le promettons depuis quelques mois déjà et peut être même plus.

Maintenant qu'il est lancé, nous essaierons de l'éditer au moins une fois par an, deux si possible et au besoin en fonction des différentes actions et projets menés par l'Entente du Haut Ellé.

Ce document nous permettra aussi de donner réponse aux questions que vous nous aurez posées lors de l'assemblée générale annuelle ou par courrier pour ceux qui ne pourraient y participer, comme c'est le cas d'environ 40% de nos adhérents, (extérieurs à notre département). Car, et il est important de le rappeler, cette assemblée annuelle est le lieu où sont discutées et entérinées les décisions pour la saison à venir

et où, vous pouvez nous exprimer vos remarques et suggestions pour la vie de votre association.

Actuellement au sein du conseil d'administration de l'Entente du Haut Ellé qui a été élu en 2003 pour cinq ans, il manque notamment des représentants des communes de Lanvégen, Meslan, Le Saint, Guiscriff et Berné ainsi qu'un représentant des pêcheurs de saumon.

Alors si vous êtes disponible trois à quatre samedis après midi dans l'année, envoyez nous votre candidature pour des élections complémentaires qui auront lieu lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra fin janvier.

Nous vous y attendons, pour compléter le conseil d'administration

de votre AAPPMA composé actuellement de :

Président : Serge Lechat

V.Président délégué:

J.P. Cardon

Trésorier : F.Mercier

Trésorier Adjt : R.Allain

Secrétaire : F.Salaun

Secrétaire Adjt : J.Y Blanc

Membres :M.Chauvin

R.Henry

A.Le Bris

R.Le Guernevé

M. Urvoy

APPEL

L'AAPPMA n'ayant pas de sigle distinctif actuellement, nous attendons des idées de logos

PLAN DE GESTION PISCICOLE

Lors de l'A.G 2003, nous avons évoqué la prochaine signature du PGP : celui ci est en cours de finition, et sera paraphé au plus tard pour l'A.G 2005.

Quel est le but de ce PGP :

Dans le cadre du schéma départemental de gestion

piscicole soumis à l'approbation du conseil général, nous avons déterminé les différentes actions à mener en tant que gestion piscicole, protection des ressources, mise en valeur de ce milieu.

Ce plan concerne le bassin de l'Ellé pour l'ensemble

de la partie morbihannaise et donc harmonisé entre les 3 AAPPMA concernées .

Actuellement le milieu est considéré salmonicole perturbé et notre objectif est une gestion patrimoniale à court terme.

DANS CE NUMERO:

► Assemblée générale 2005: Election complémentaire du conseil d'administration.

► Plan de gestion piscicole.

► Etang de l'abbaye de Langonnet.

► Ecole de pêche itinérante

► Quelques dates à retenir

► Entretien des cours d'eau

► EHGO

► Etats des lieux 2004

► Entretien des ruisseaux pépinières

► Vie associative

ETANG DE L'ABBAYE DE LANGONNET

Suite à la mise en vente par ses propriétaires et pour éviter une privatisation, notre AAPPMA avec l'aide de la Fédération a acquis cet étang.

Etang. Dans le projet d'équipement que nous allons étudier avec l'aide de la communauté de communes du pays du Roi Morvan, nous envisageons les points suivants :

→L'aménagement d'un parcours avec pontons spécifiques pour permettre aux handicapés d'accéder plus facilement à la pratique de la pêche.

→L'aménagement d'un chemine-

ment autour de ce plan d'eau, tout en évitant les zones de reproduction des poissons (et pour lesquelles nous aurons à prévoir quelques aménagements dans ces zones herbeuses)

→L'aménagement d'une zone avec abri simplifié devant servir de base pour notre future école de pêche.

→Et sur suggestion de la communauté de communes, la mise en place d'un parcours découverte du milieu piscicole le long du ruisseau qui alimente cet étang (sur le terrain de la propriété)

photo

ECOLE DE PECHE ITINERANTE

Notre AAPPMAA a reçu le 2ème prix national pour son projet d'école de pêche itinérante. Le projet était basé sur :

La mise en place d'un véhicule aménagé avec un animateur épaulé par des bénévoles de l'AAPPMA permettant de se déplacer sur toutes les communes de notre zone d'influence et permettant d'y développer sur des étangs ou en salle :

- La découverte de la pêche.
- La découverte de la faune et de la flore de nos milieux aquatiques (rivières et étangs) et de leurs protections
- La présentation et l'explication concernant la réglementation de notre activité

Ce projet, à l'heure actuelle en attente, car la nouvelle réglementation impose la présence d'animateur agréé pour l'encadrement des écoles de pêche jeunes, sera mené en parallèle avec l'aménagement de l'étang de l'abbaye de Langonnet et pourra servir aussi pour les nouveaux retraités.

QUELQUES DATES A RETENIR

- ▶ Assemblée générale : Dimanche 30 Janvier 2005 à 9h30 au Faouët, salle de conférence du musée
- ▶ Distribution des cartes riverains : le samedi 26 février de 14h00 à 17h00 au local de l'AAPPMA -1,rue maréchal Leclerc au Faouët
- ▶ Entretien des ruisseaux : 1 samedi par mois de juin à septembre .
- ▶ Prochaine édition de la revue : 1er semestre 2005.

DERNIERE MINUTE

La journée départementale d'entretien des rivières se déroulera chez nous le samedi 24 Septembre 2005.

Cela dans le cadre du vingtième anniversaire de la réunion des 2 AAPPMA (Gaule Faouëtaise et Gaule Plouraysienne) et des 70 ans de la création de la gaule Faouëtaise.

Le site pourrait être le même que pour les 20 ans de déboisement.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Après de nombreuses années passées à nettoyer les rivières pour faciliter le passage et la remontée des poissons vers les frayères, le nettoyage de celles-ci est entrepris par les collectivités dans le cadre du CRE.

Alors depuis 2 ans, nous avons décidé de nous intéresser à l'entretien des ruisseaux pépinières, de ces petits chevelus dans lesquels se reproduisent les truites naturellement.

Le travail ne manque pas, entre le retrait des différents encombrants entravant la remontée des géniteurs, l'aménagement du passage des buses par enroche-

ment avec création de mini barrages, la mise en place d'empierrements pour ré oxygéner ou créer des courants.

Pourquoi cette nouvelle orientation dans l'entretien :

Pour respecter, le plan de gestion piscicole et parvenir à une gestion patrimoniale, nous devons ne plus introduire de poissons dans nos rivières sous aucune formes.

Après concertation avec les techniciens fédéraux et ceux de la garderie, force est de constater que nos rivières sont auto-suffisantes .

photo

Ruisseau de Locorvé

EHGO

Nous avons accepté, lors de l'assemblée générale de 2003, de rentrer dans la réciprocité EHGO.

Pour nous ce choix présentait des avantages pour une bonne partie des pêcheurs, moyennant un supplément relativement correct et notamment :

La possibilité d'accéder à un nombre plus important de départements pour pratiquer notre sport favori ;

La possibilité pour notre AAPPMA de s'appuyer sur une structure interdépartementale solide pour permettre la protection de nos zones de pêche favorites.

Et pour cela, bien entendu, nous espérons que les pêcheurs habituels, et extérieurs au département nous restent fidèles , car la ressource principale d'une AAPPMA est proportionnelle au nombre d'adhérents (par une part de la cotisation statutaire)

***Pour une simplification
des pratiques de la pêche
nous avons adhéré à
l'EHGO***

ETAT DES LIEUX 2004

Après une saison de pêche 2003 marquée par la sécheresse ,avec tous les aléas qui en découlent,

Nous nous attendions à une mauvaise saison 2004 ,qui se confirme en partie au niveau du nombre de pêcheurs et non en terme de poissons.

En effet, le nombre de pêcheurs prenant leurs cartes de l'AAPPMA

a diminué cette année dans tous les types de cartes.

Les prises de saumons de printemps a quant à elle atteint les quotas de prises bien avant la date limite.

Les prises de castillons ont atteint des chiffres records sur le bassin de l'Ellé.

Pour la truite, les gros spécimens et les beaux paniers sont en augmentation par rapport aux saisons passées.

La pêche des carnassiers fait état de prises de beaux spécimens dans les étangs et les rivières.

Pour les poissons blanc, l'ensemble des prises est plus disparate avec des prises étonnantes de poissons dont la présence dans ces plans d'eau est anormale.

ENTRETIEN DES RUISSEAUX PEPINIERES

Ruisseau du pont saint Nicolas et Ruisseau du moulin de Locorve

En 2003, sous la houlette de Rémy Le Guernevé, notre AAPPMA en collaboration avec l'AAPPMA de Rostrenen a entrepris le nettoyage du ruisseau du moulin de Locorvé situé en limite des 2 départements et se jetant dans l'Ellé.

Lors de cette intervention d'entretien après une période de sécheresse, nous avons constaté que ce ruisseau avait un bon débit, un parcours sinueux avec une légère pente, une bonne granulométrie et un milieu diversifié.

Ce ruisseau très encombré a nécessité un très gros travail de la part des 2 AAPPMA, des interventions de finition pour permettre la jonction à l'Ellé, et certaines reprises après 1 an. Il ne nécessitait pas de travaux d'aménagement particuliers.

Fin 2003 et en 2004, Rémy a observé une bonne colonisation du ruisseau par des truitelles, cela nous a rassuré quant à la qualité du ruisseau. Pour nous rassurer sur la valeur piscicole de ce ruisseau, il nous faut maintenant

nous assurer que les truites adultes remontent bien de l'Ellé et en nombre suffisant pour assurer un bon repeuplement .

En 2004, à la demande de Roger Henry, ce fut le tour du ruisseau de pont St Nicolas qui se jette dans l'Aër, au pont du même nom, à Priziac.

La particularité de celui ci était l'énorme encombrement au niveau de la buse de traversée de route, juste à l'amont de l'embouchure .

Le principal travail fut d'éclaircir les 2 côtés de la route par un nettoyage complet des berges, et la mise en place d'empierrements pour limiter la chute en sortie de buse.

Environ 500 mètres de ruisseau sont nettoyés et une intervention complémentaire sera nécessaire.

Nous espérons que ce ruisseau nous satisfera autant que le Locorvé.

photo

LE RUISSEAU DU PONT DE St NICOLAS

VIE ASSOCIATIVE : PRENEZ NOTE

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale de l'AAPPMA vous avez la possibilité de donner un pouvoir qui sera à transmettre à l'adresse suivante:

ENTENTE DU HAUT ELLE La gaule Faouëtaise-La gaule Plouraysienne
1, rue Maréchal Leclerc 56320 LE FAOUE

POUVOIR :

Mr ,Mme :

Demeurant :

N° de carte de pêche 2004 :

DONNE POUVOIR A Mrmembre de L'AAPPMA DU HAUT ELLE (Gaule Faouëtaise—Gaule Plouraysienne) pour me représenter lors de l'assemblée générale 2005 de l'association.

NOTA : N'oubliez pas de nous transmettre par courrier vos remarques ou interrogations pour nous permettre de les évoquer lors de cette réunion.